

4 Économie

Suite au déplacement du phénomène des carpes mortes vers l'Ogooué-Maritime
Les Portgentillais entre anxiété et surprise



Photo : Julie Ngumbi/ L'Union

Au niveau de Port-Gentil, les populations semblent ne pas être informées par l'arrivée du phénomène dans leur province. D'où la mise en place d'une cellule de veille et d'informations par le gouverneur.



Photo : DR

Au centre communautaire de pêche artisanale de Port-Gentil, c'est la surprise malgré le fait de la baisse d'activités.

FAE
 Port-Gentil/Gabon

L'ÉPIDÉMIE ayant entraîné la mort de plusieurs centaines de carpes dans le Moyen-Ogooué et la Ngounié, n'avait pas eu pour conséquence une suspension de consommation de cette espèce dans la capitale économique,

Port-Gentil. Ainsi, le week-end dernier encore, buffets et autres banquets de mariages proposaient au menu la carpe... Puis, vint ce communiqué du gouvernement datant du 27 août dernier annonçant le déplacement du phénomène des carpes mortes vers l'Ogooué-Maritime pour que les insulaires s'en soucient. Mme Pauline. A., cadre

administrative n'est surprise qu'à moitié par cette information. "Dès lors que l'Ogooué descend vers Port-Gentil, on pouvait difficilement ne pas être impacté par ce phénomène", croit-elle savoir. Jacqueline G., détaillante de poissons dit que l'information n'est pas arrivée jusqu'à elle. Mais elle pense qu'il vaut mieux désormais s'abstenir d'en

consommer jusqu'à nouvel ordre. Paul. O, restaurateur, est par contre dubitatif. "Il n'y a pas encore eu d'images montrant des carpes de l'Ogooué-Maritime mortes et, jusque-là, ses clients ont toujours commandé en confiance ses bouillons de carpe". Il va devoir attendre l'évolution des choses pour prendre des dispositions

idoines. Joint au téléphone, Manu Ogoula, président du Groupement des pêcheurs artisanaux de Port-Gentil (GPAP) est surpris par cette information, car il revient de Lambarené où le phénomène s'est estompé. Si l'Ogooué-Maritime est menacé, dit-il, ce serait peut-être à cause du courant qui descend jusqu'à Ozomboua". Côté

autorités, le gouverneur de l'Ogooué-Maritime, Patrice Ontina, pour parer au plus pressé, a mis en place, lundi dernier, une cellule de veille pour suivre chaque jour l'évolution de ce dossier. À cet effet, en compagnie de la presse, il entreprend à partir de ce jeudi une tournée le long du fleuve pour s'enquérir de la situation.

Suite à l'épidémie ayant entraîné la mort des carpes dans le Moyen-Ogooué et la Ngounié
La piste du mercure... écartée

W.N.
 Libreville/Gabon

AU lendemain de la découverte des carpes mortes dans le Moyen-Ogooué et la Ngounié, au mois de juin dernier, les populations avaient vite fait de mettre à l'index les responsables de compagnies pétrolières et aurifères présentes dans la zone, coupables, selon elles, d'avoir déversé du mercure dans les eaux de l'Ogooué, lors du traitement de l'or exploité dans la région. Pour d'autres, des essais à l'explosif, visant à découvrir du pétrole dans la région,

Pour les responsables du Cirmf, l'Ogooué, ici sur la photo, n'a pas été contaminé au mercure pour tuer les carpes.



Photo : Franck Martial MOMBO/ L'Union

seraient également à l'origine de la mort de certaines de carpes. Mais en réalité, il n'en est rien ! En

effet, les différentes analyses biologiques récemment effectuées par les experts du Centre international des recherches

médicales de Franceville (Cirmf) "permettent d'éliminer une pollution aux hydrocarbures et aux métaux lourds (mercure)",

indique le communiqué du gouvernement. "Si l'on avait utilisé du mercure dans les eaux de l'Ogooué et de la Ngounié,

toutes les autres espèces allaient subir le même sort que les carpes. Idem si l'on avait placé des charges explosives dans les eaux", nous a confié un responsable du ministère des Mines. Dans ce cas, quelle est l'origine de la mort de ces carpes ? "Les nouvelles analyses biologiques du Cirmf confirment que cette épidémie est d'origine bactérienne et la carpe est la seule espèce de poisson infectée par cette bactérie (*Aeromonas veronii* et *Plesiomonas shigelloides*)", indique encore le communiqué du gouvernement, pour clore définitivement ce débat.

Éclairage

L'interdiction de pêcher la carpe dans les zones impactées est maintenue

W.N.
 Libreville/Gabon

AU mois de juin dernier, les populations du village Lézinda, à l'embouchure de la Ngounié, des lacs N'Guéné, Nzoughé, Zilé..., dans le Moyen-Ogooué, ont signalé aux autorités la mort inexplicable de plusieurs centaines de carpes... Deux mois après cette situation, dans un communiqué rendu public le 27 août dernier par le

Le gouvernement maintient l'interdiction de pêche de la carpe dans les zones impactées.



Photo : Jean Madoume/ L'Union

gouvernement, les autorités ont annoncé que le phénomène de mortalité des carpes s'est estompé avec une tendance à la normalisation dans les zones allant de Ndjolé à Lambaréné". S'agissant de l'activité de pêche dans la région, "le gouvernement autorise à nouveau les activités de pêche et de vente ainsi que la consommation de toutes les autres espèces de poissons en dehors de la carpe", indique encore le communiqué du gouvernement.

Autrement dit, l'interdiction de pêcher la carpe dans les zones impactées est maintenue. Le gouvernement réitère son invitation aux populations desdites zones à respecter les mesures de précautions suivantes : s'abstenir de consommer et manipuler les poissons retrouvés morts, éviter de consommer les carpes fumées, salées, braisées ou cuites à l'étouffée. Toutefois, les autorités recommandent la consommation de bouillons de carpes.